



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Direction Régionale
de l'Environnement

AUVERGNE



Document d'Objectifs

de la Zone Spéciale de Conservation

« Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes »
site FR 830-2012 (1266 ha)

Document de compilation



Document réalisé par :

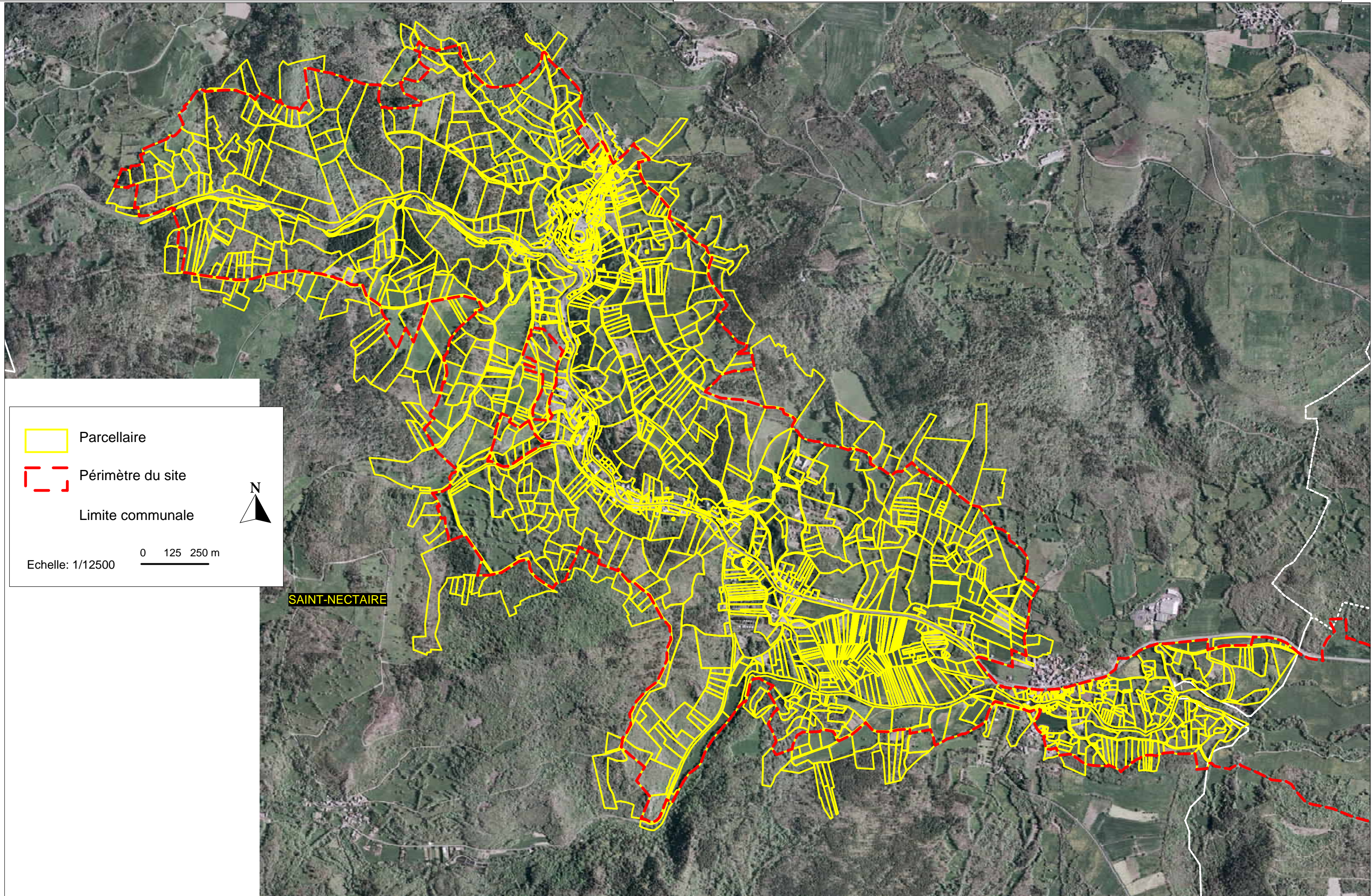


Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr



et avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local présidé par M. le Sous-Préfet d'Issoire

INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES



Parcellaire

Périmètre du site

Limite communale



Echelle: 1/12500

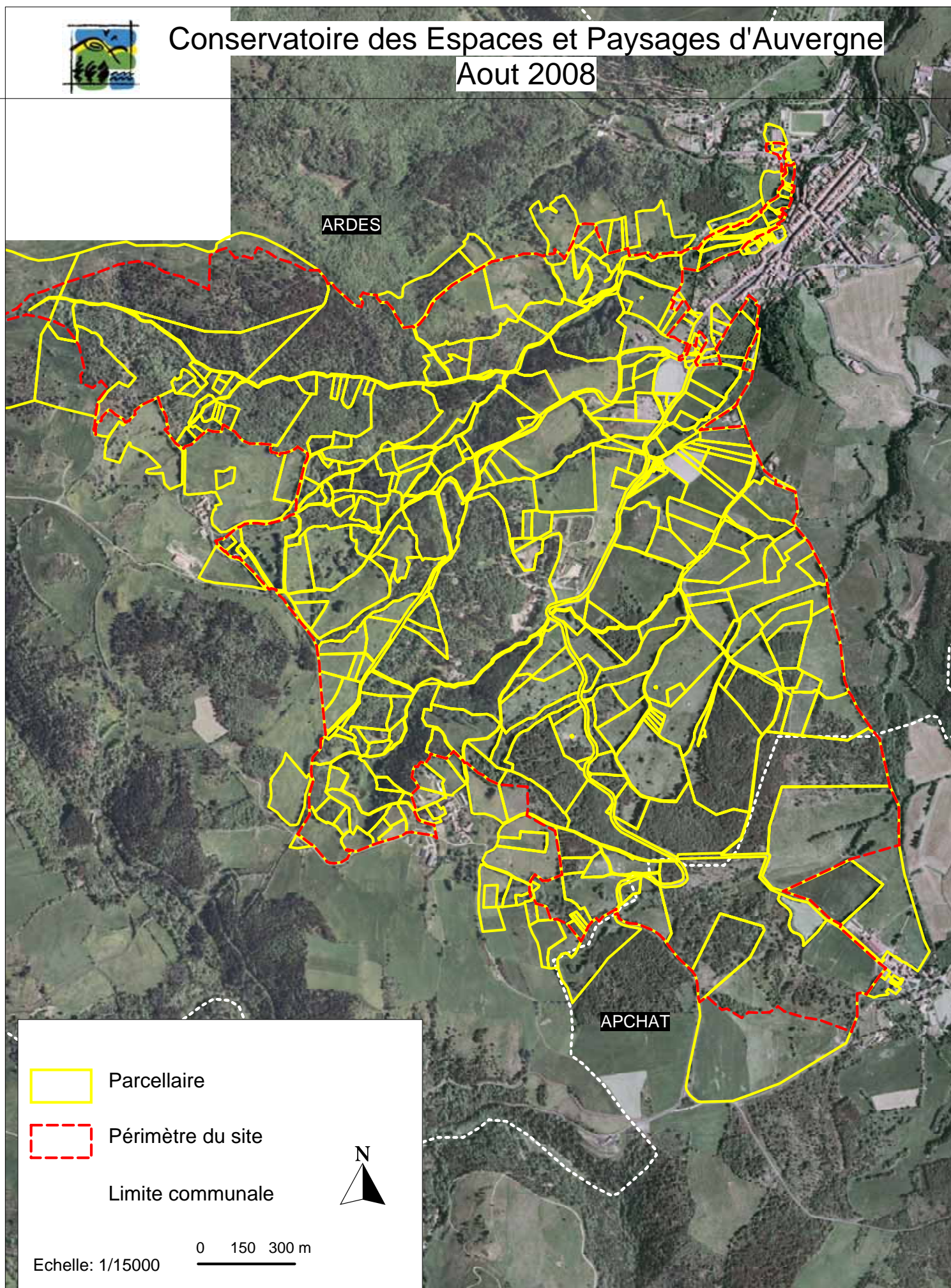
0 125 250 m

SAINT-NECTAIRE

Site Natura 2000 FR830 2012 "Gites du Pays des Couzes" Carte du périmètre sur le parcellaire: Ardes et Apchat




Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Aout 2008



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"

Carte du périmètre sur le parcellaire : Champeix sections AB, ZN et ZE

 Périmètre du site

 Parcellaire



CEPA, août 2008

échelle: 1/5000



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"

Carte du périmètre sur le parcellaire : Champeix sections ZM

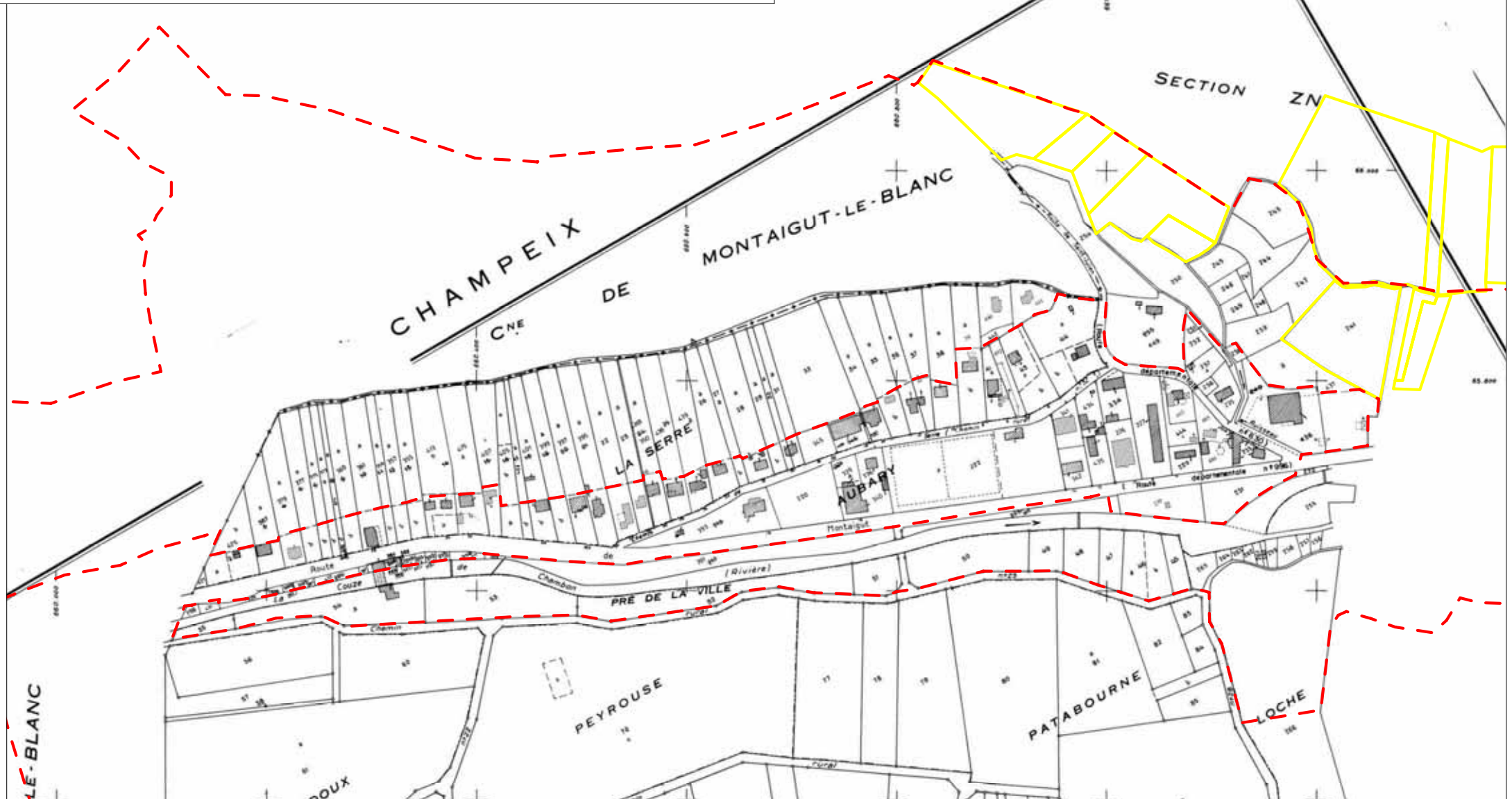
 Périmètre du site

 Parcellaire



CEPA, août 2008

échelle: 1/5000



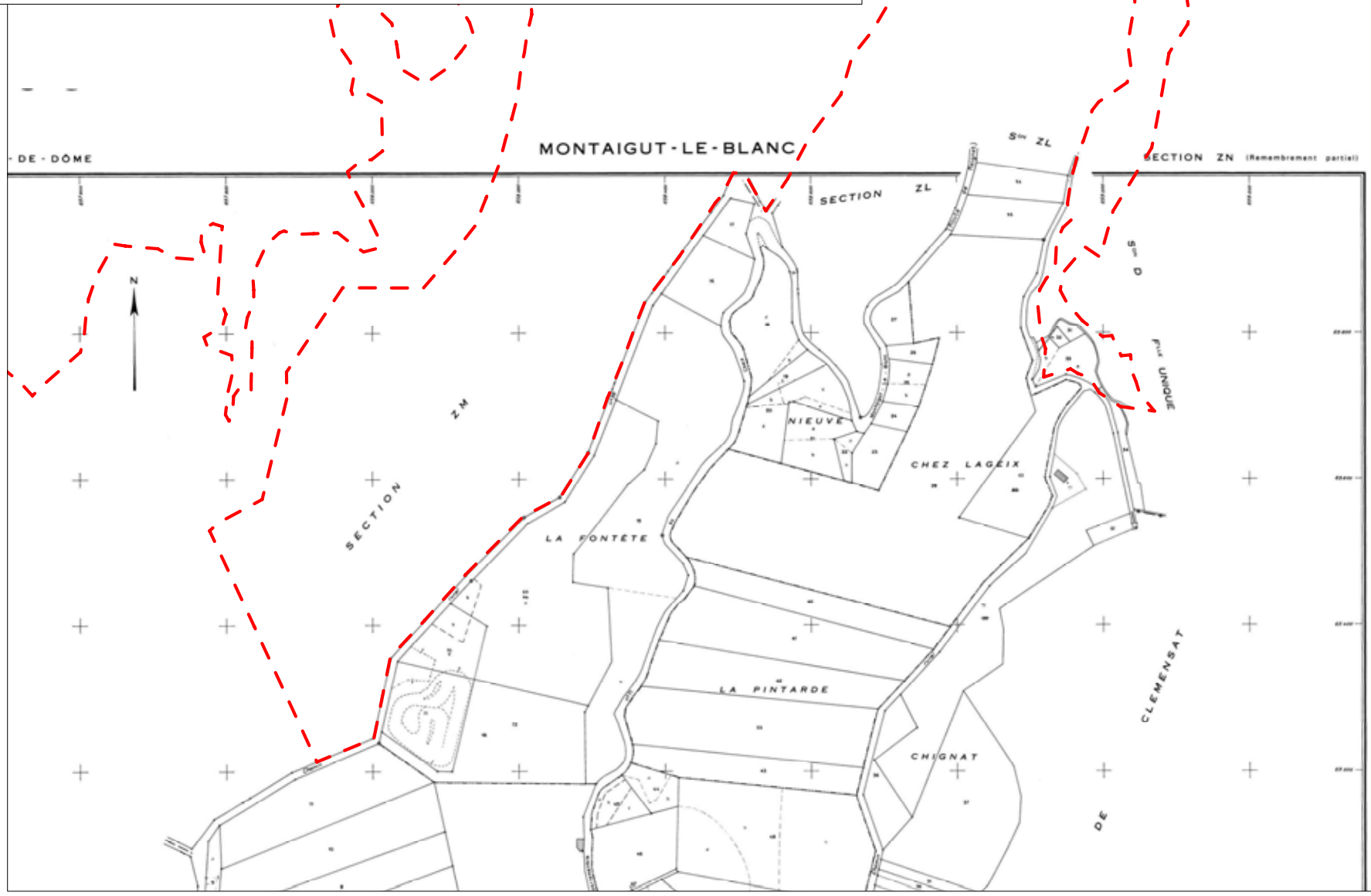
Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section ZN

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



1

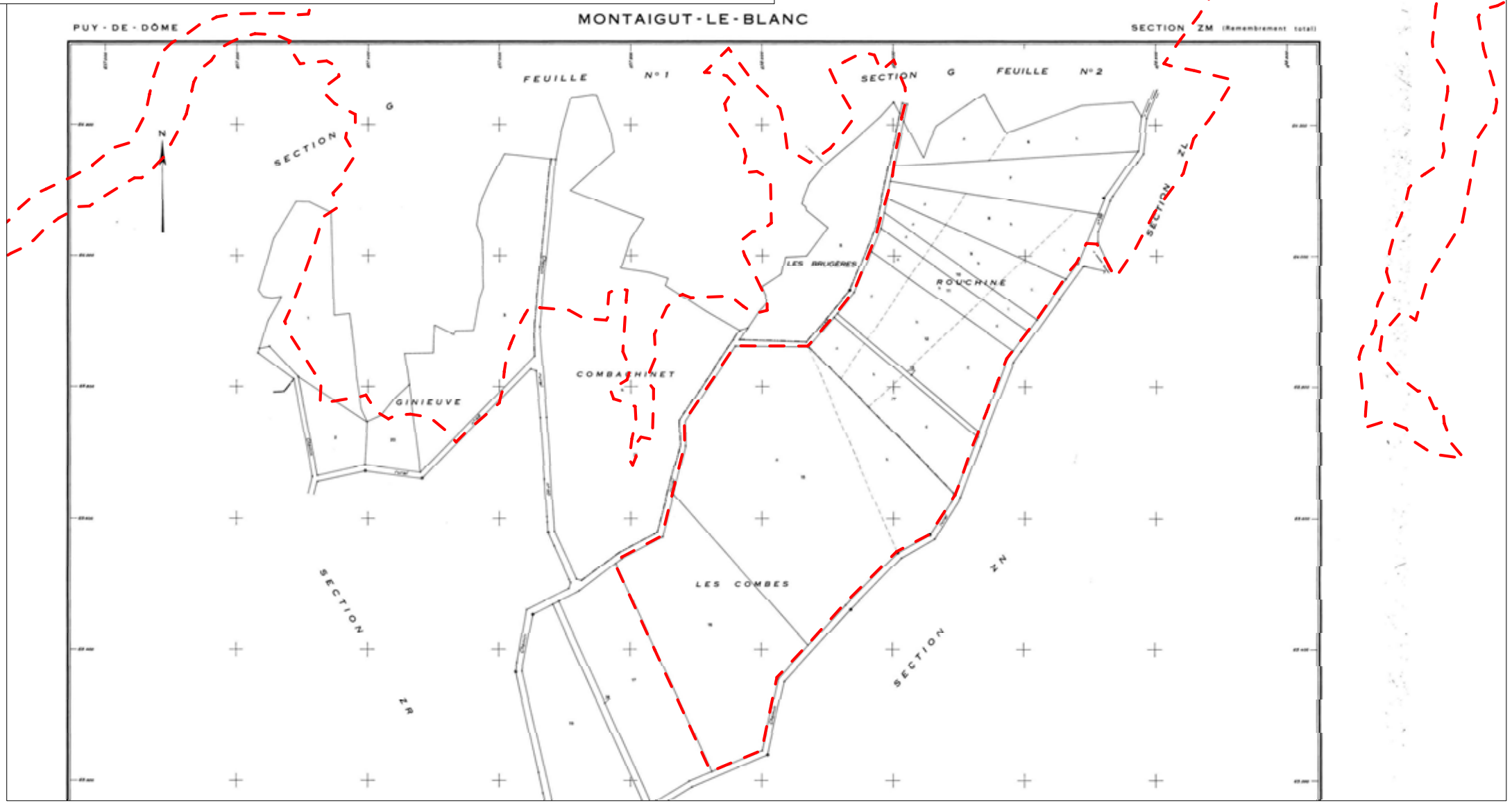
Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section ZM

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section ZL

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"

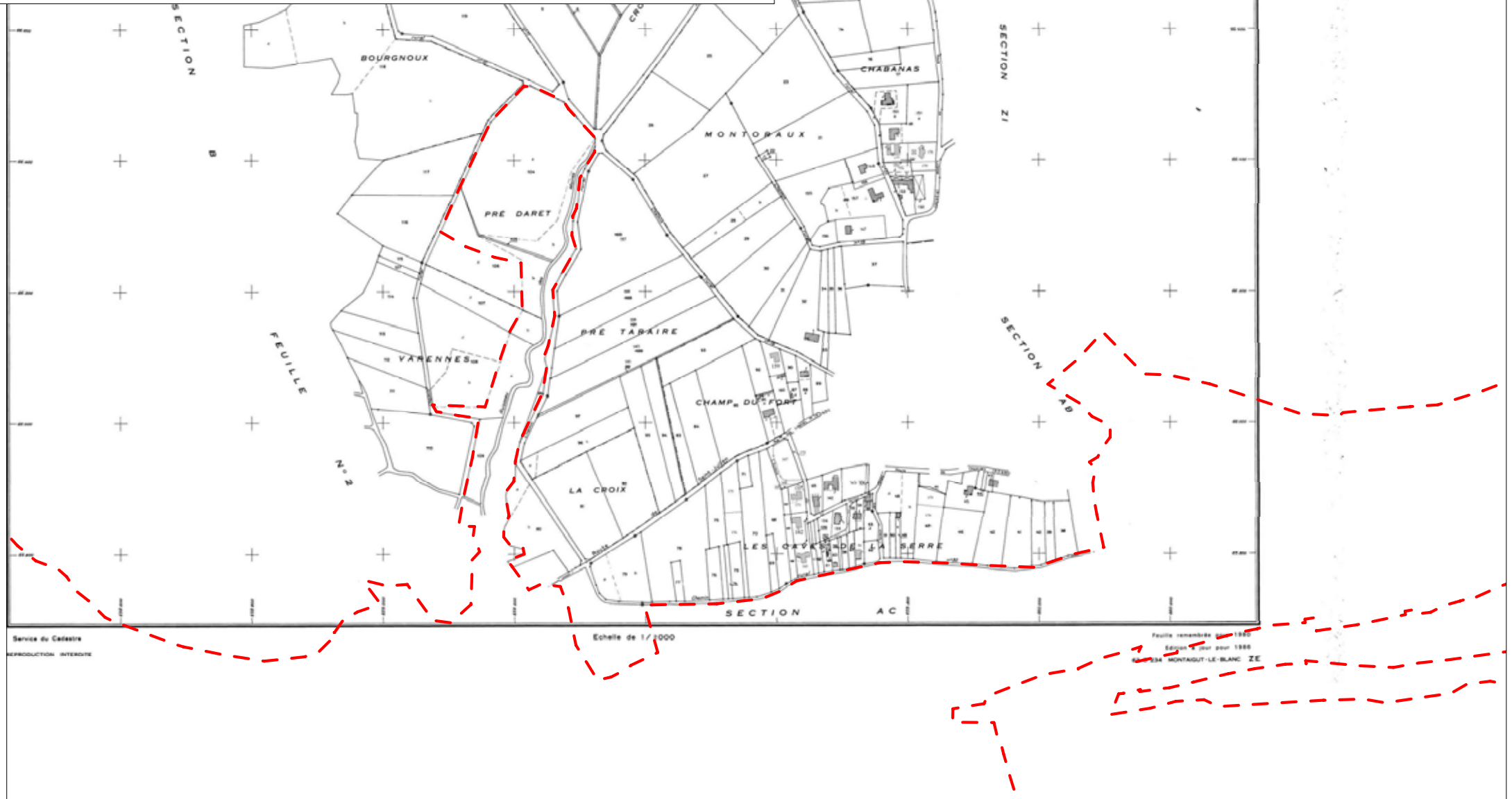
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section ZE

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section ZD

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



Service du Cadastre
REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/10000

Feuille remembrée pour 1980
Édition 4 jour pour 1988
43 0 234 MONTAIGUT-LE-BLANC ZD

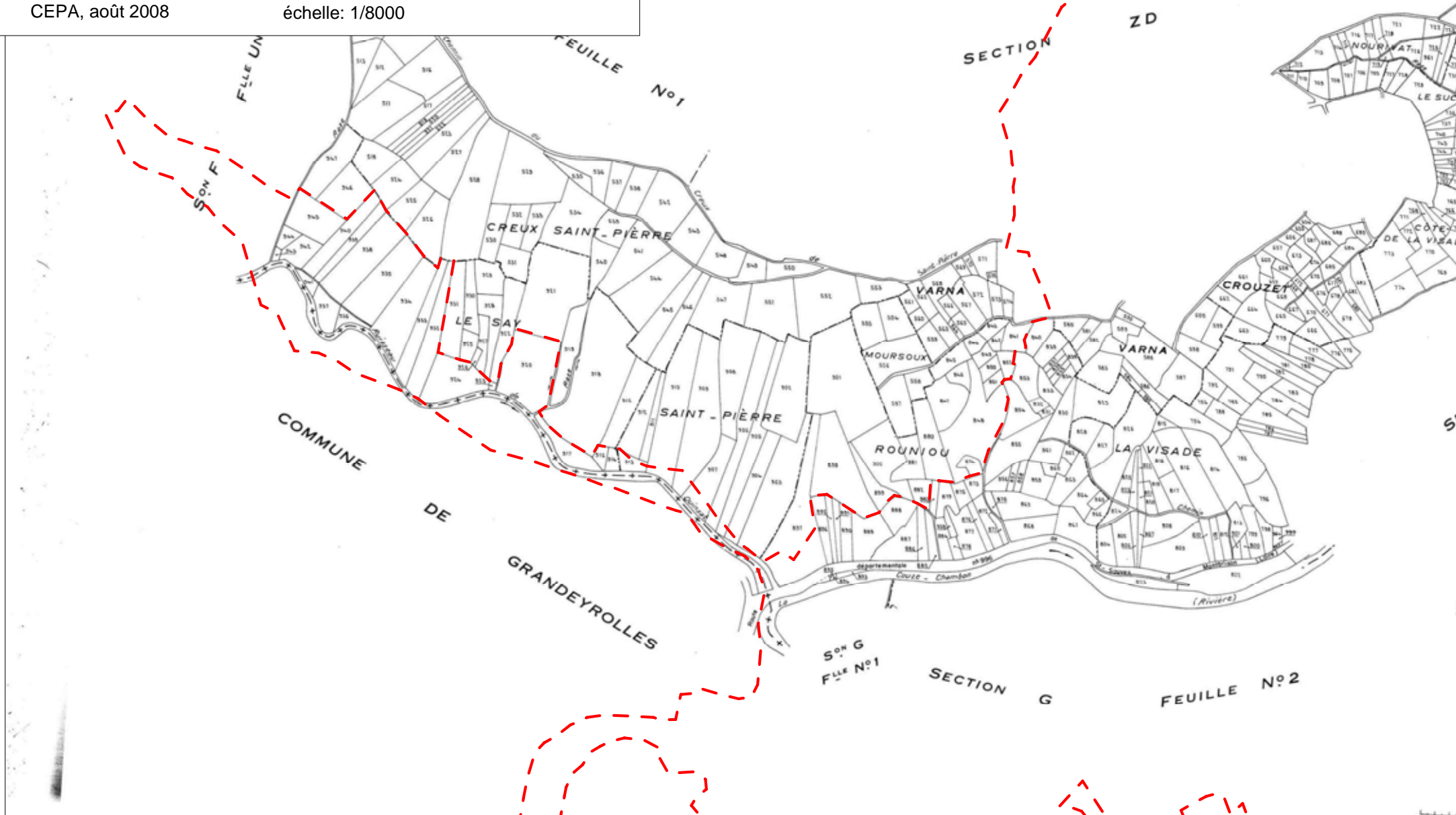
Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section E2

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut section B

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000



MONTAIGUT-LE-BLANC
(PUY-DE-DÔME)

SECTION B
FEUILLE N°2

Feuille dressée en 1812, révisée pour 1969
Edition à jour pour 1986

Echelle de 1/2500



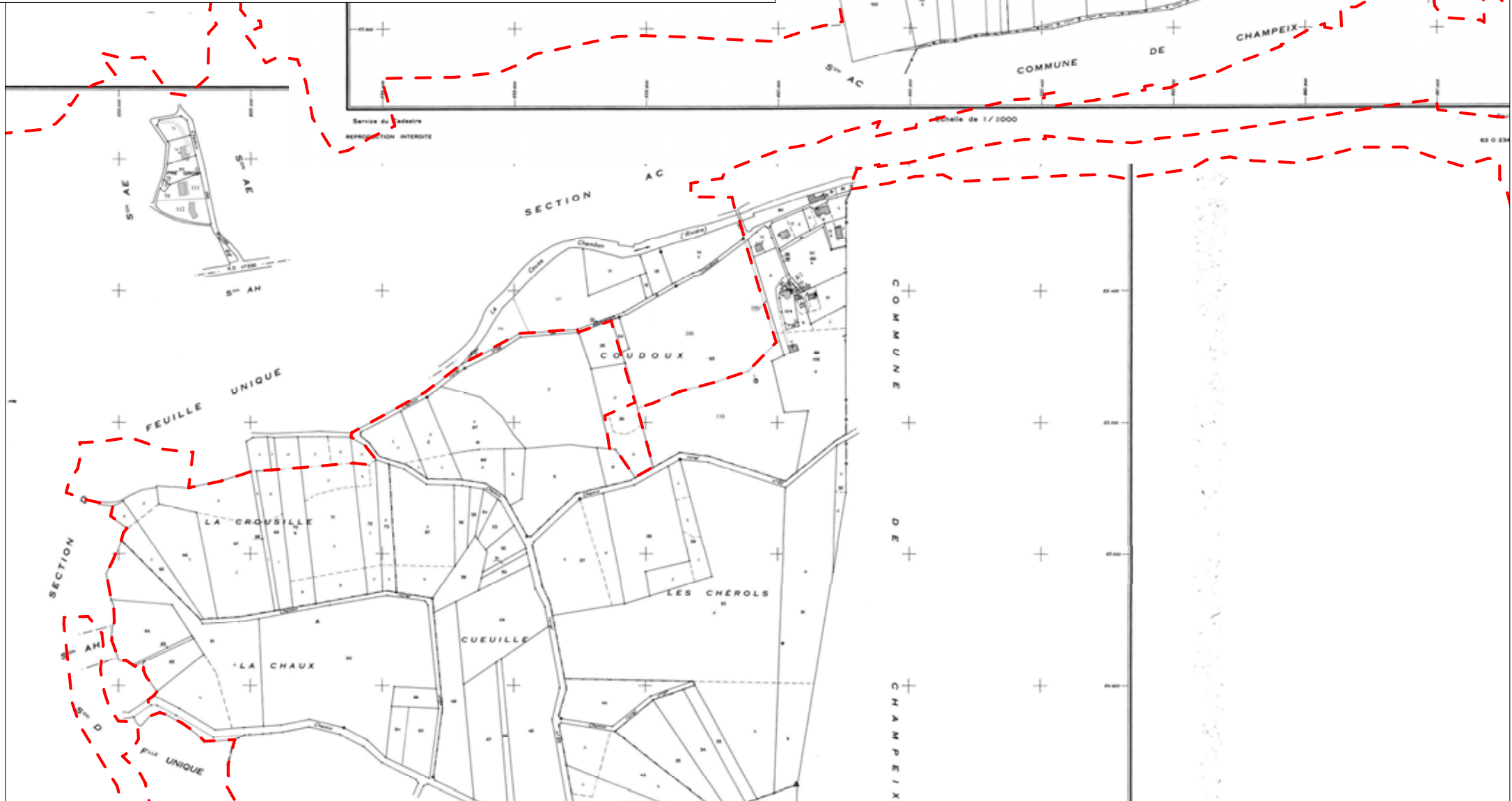
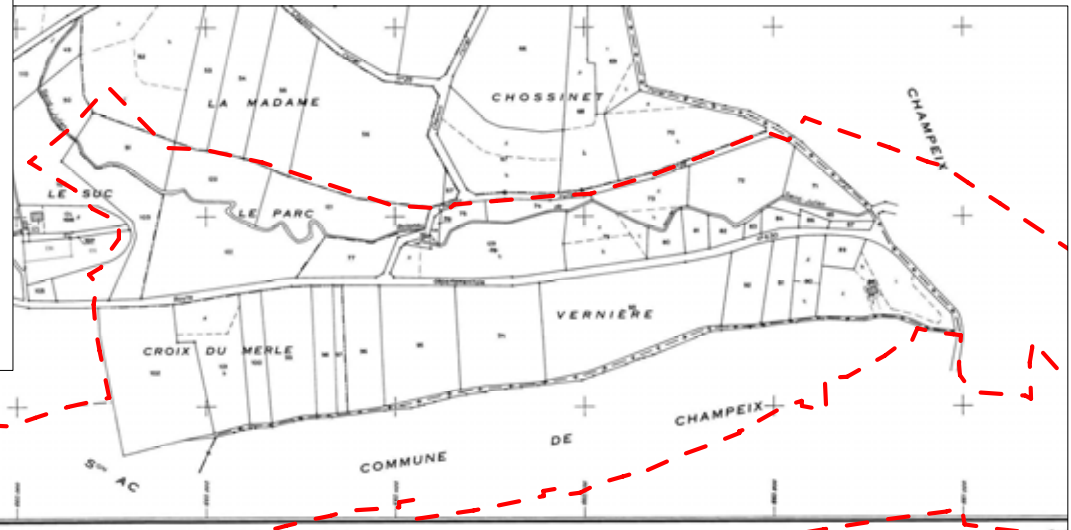
Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Montaigut sections ZI et ZK

 Périmètre du site



CEPA, août 2008

échelle: 1/8000

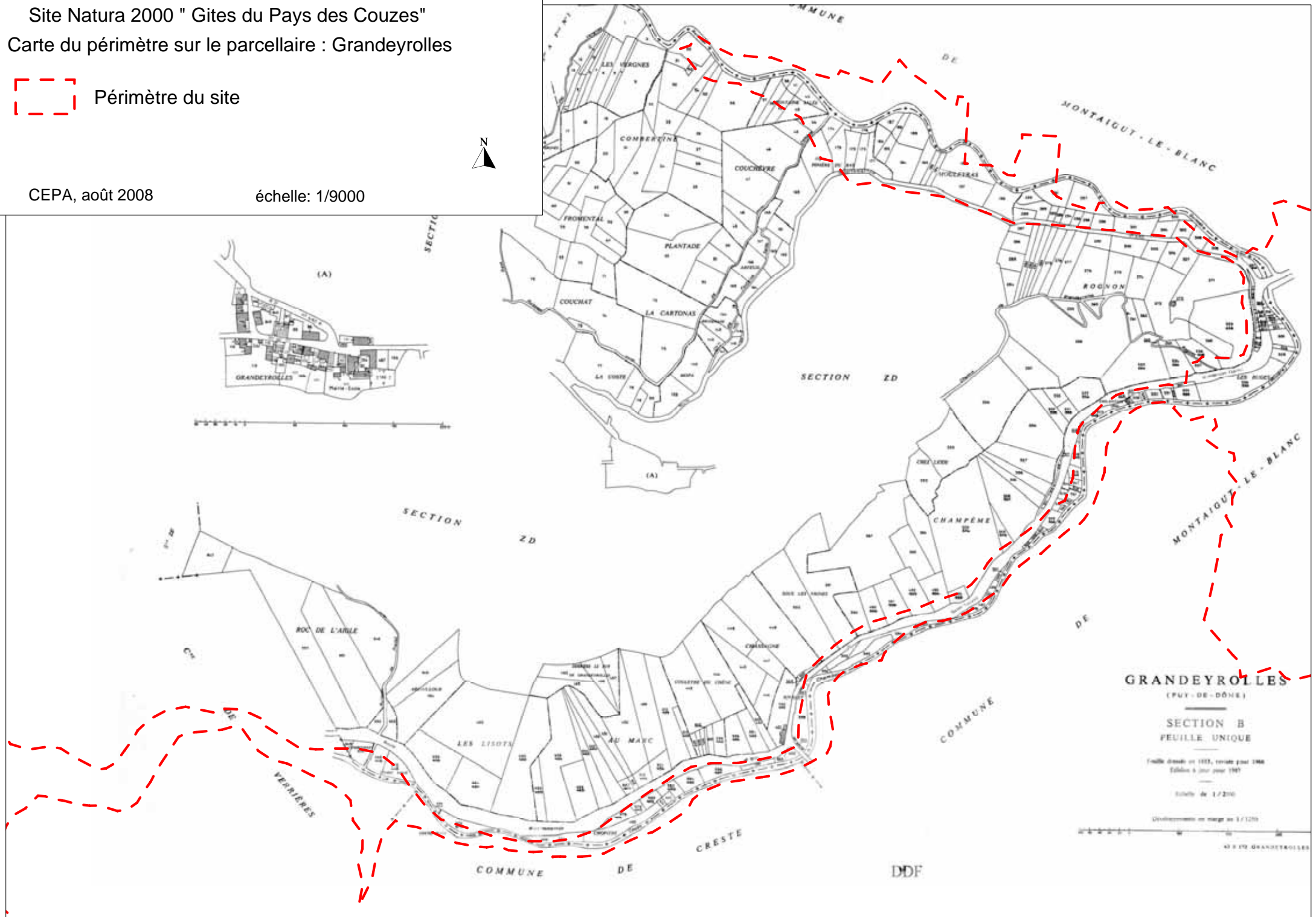


Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : Grandeyrolles

 Périmètre du site

CEPA, août 2008

échelle: 1/9000



GRANDEYROLLES

(PUY-DE-DÔNE)

SECTION B
FEUILLE UNIQUE

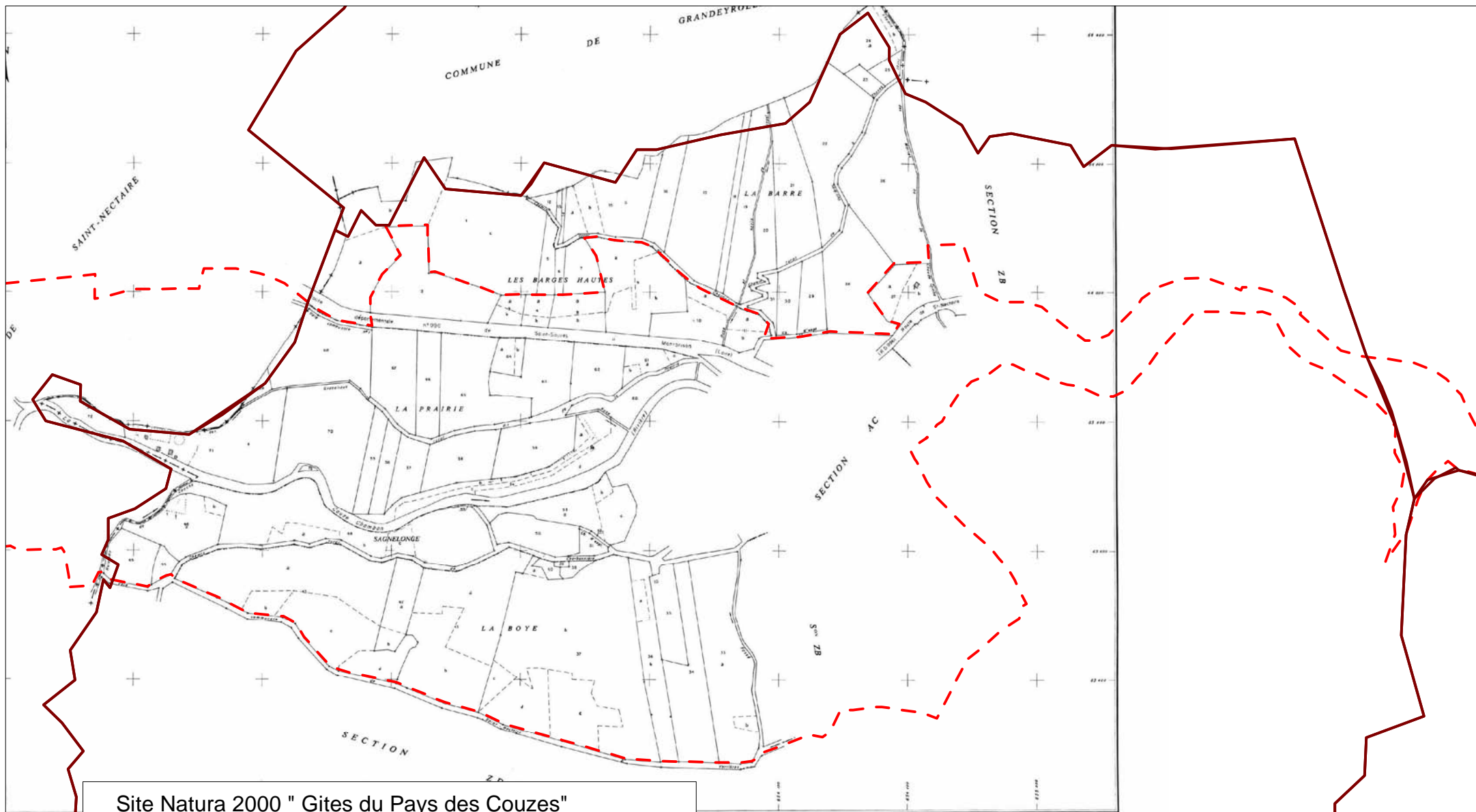
Feuille dressée en 1833, revuë pour 1866
Éditée à jour pour 1957

Échelle de 1/2500

Quotient métrique au mètre au 1/1250





N 17 20 GRANDAYROLLES




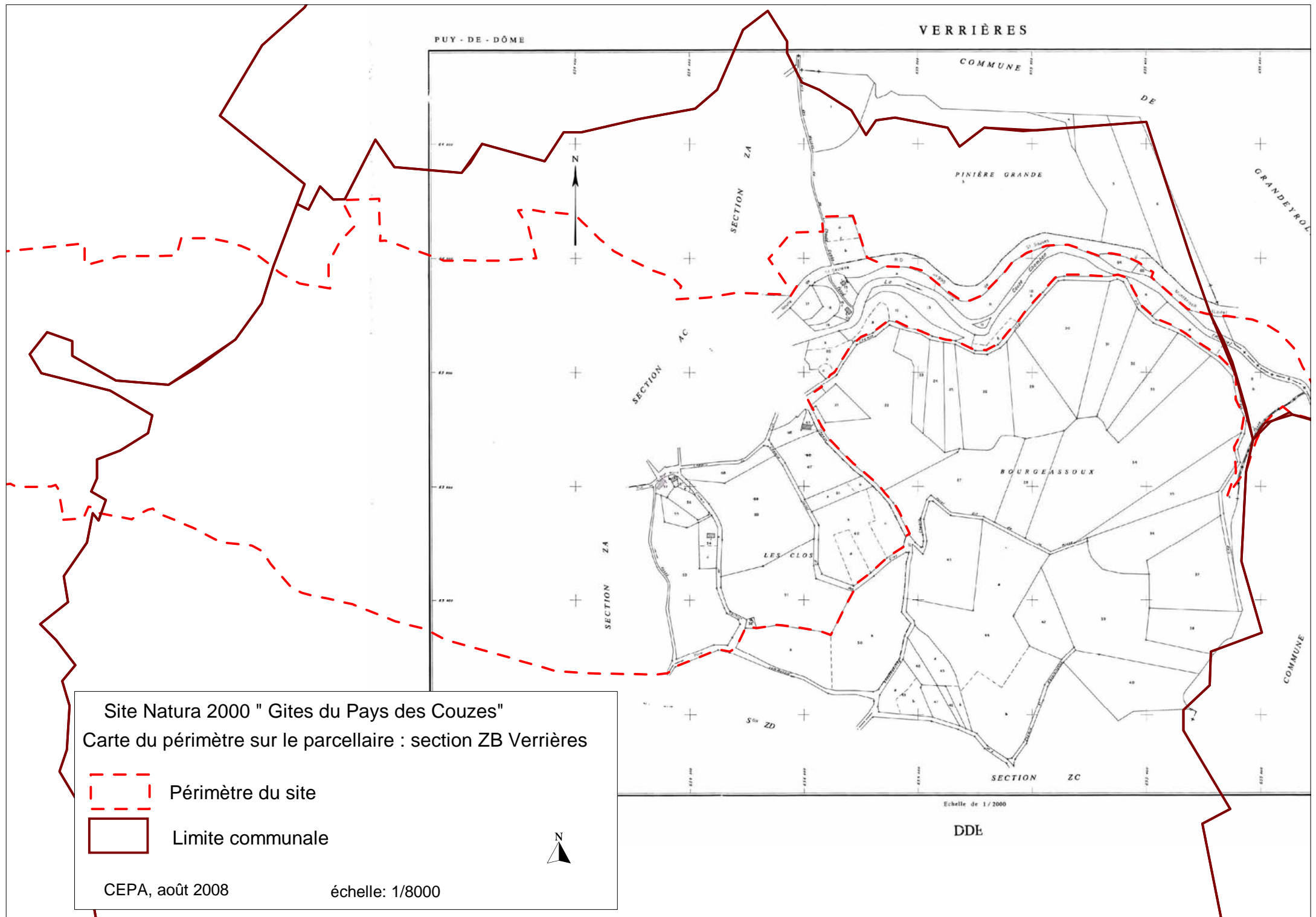
Feuille remembrée pour 1988
63 0 412 VERRIERES ZA

Site Natura 2000 "Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : section ZA Verrières


-  Périmètre du site
-  Limite communale


CEPA, août 2008 échelle: 1/8000





Site Natura 2000 " Gites du Pays des Couzes"
Carte du périmètre sur le parcellaire : section ZB Verrières

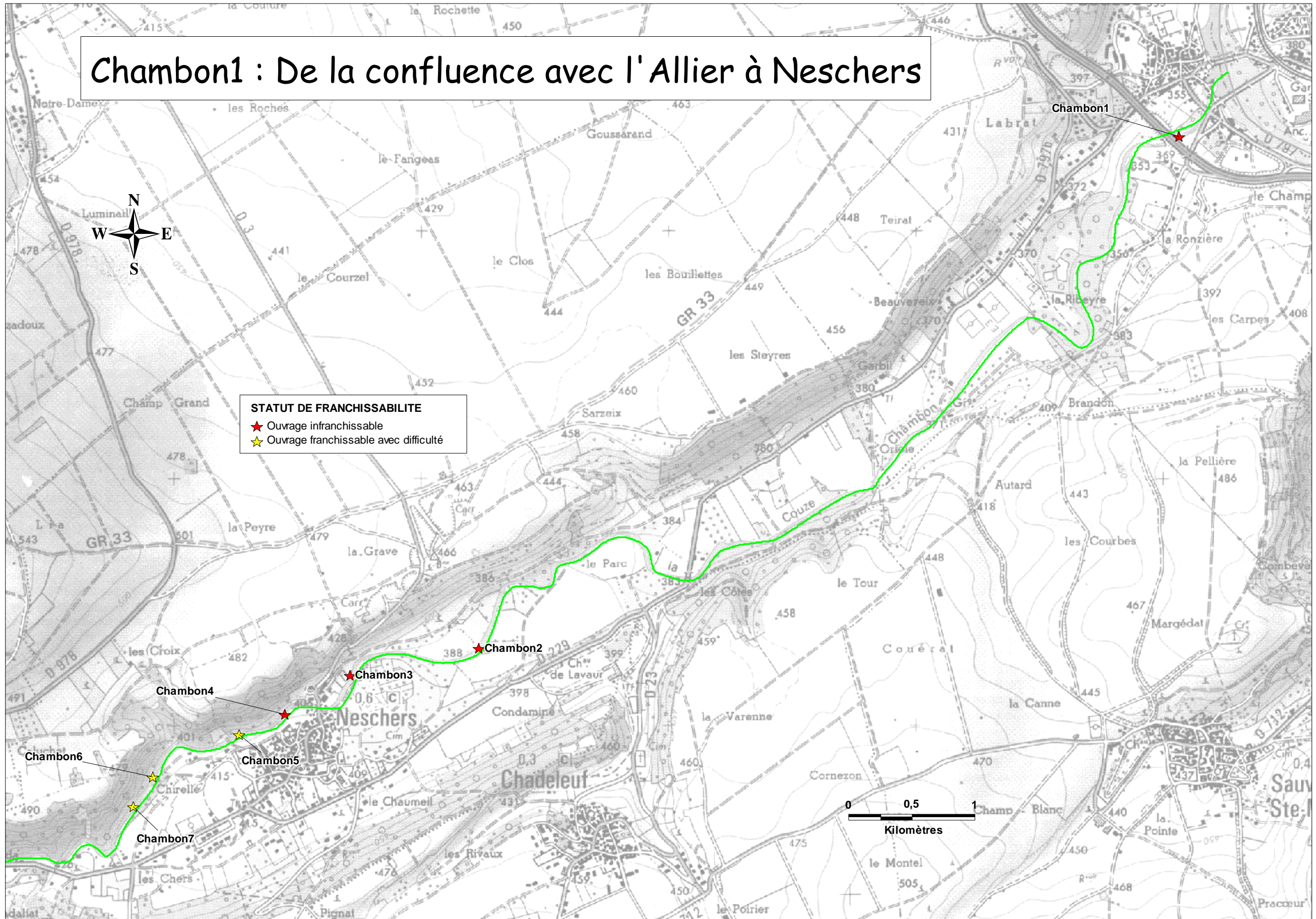
 Périmètre du site

 Limite communale

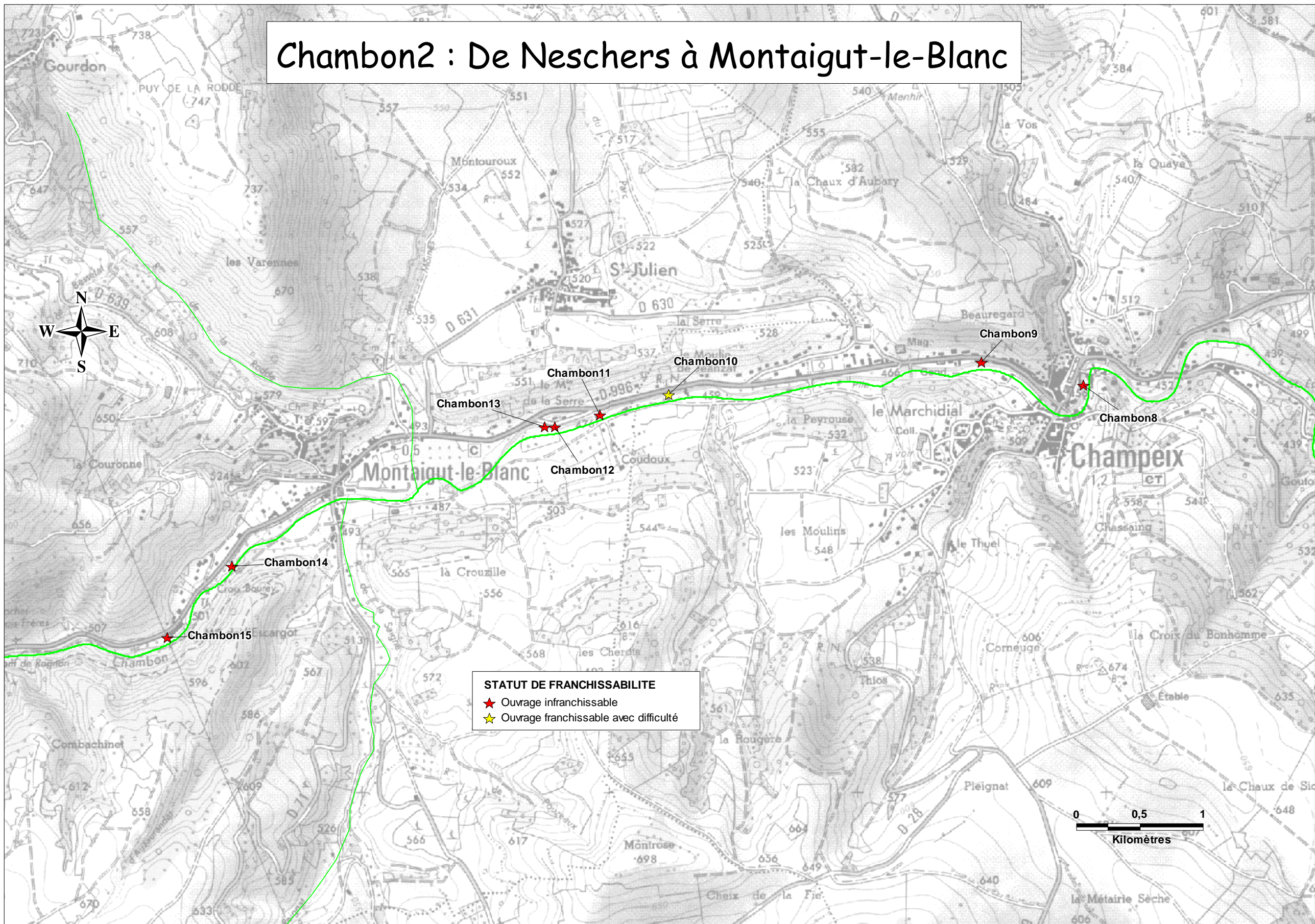
CEPA, août 2008 échelle: 1/8000

INFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES

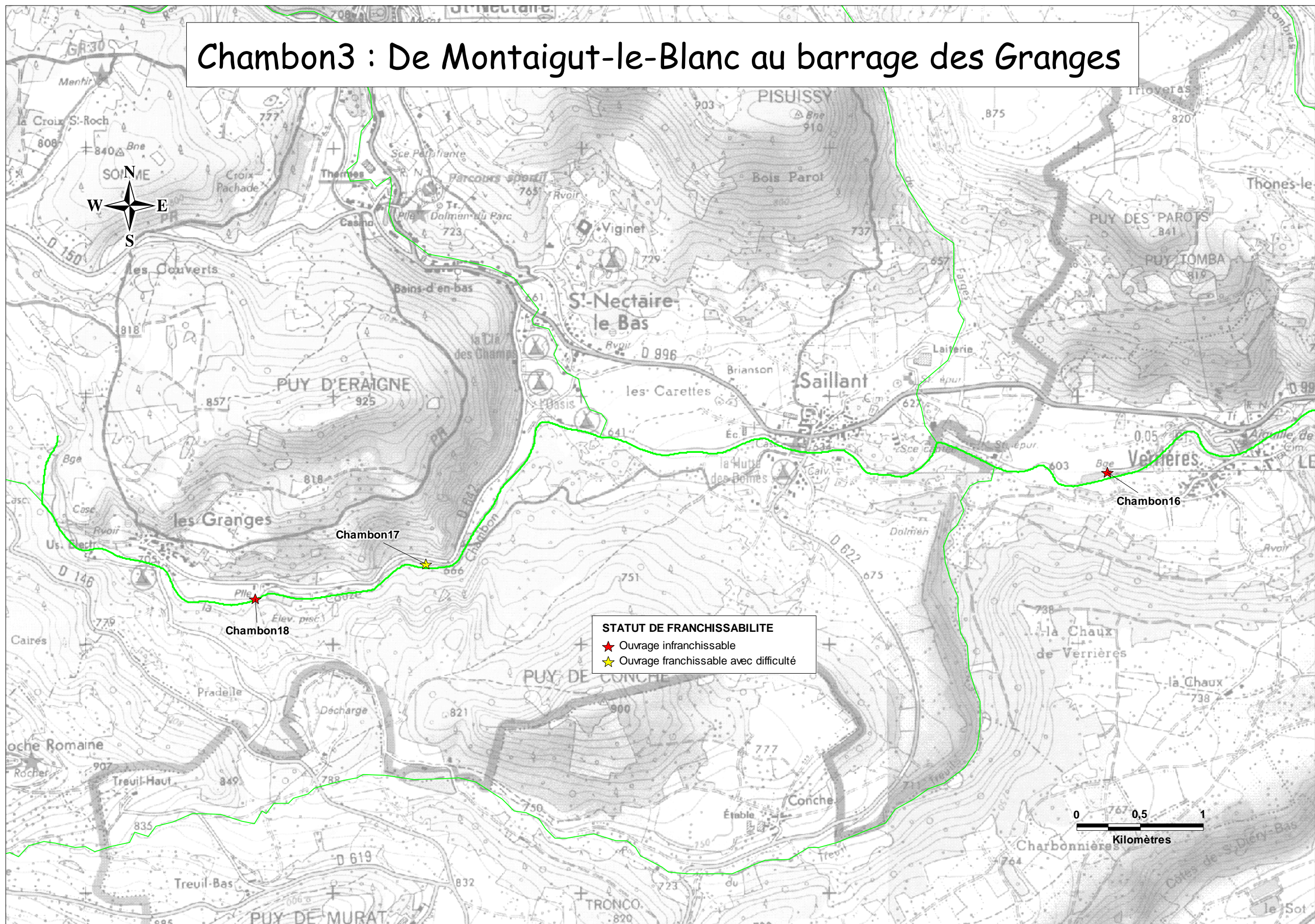
Chambon1 : De la confluence avec l'Allier à Neschers



Chambon2 : De Neschers à Montaigut-le-Blanc



Chambon3 : De Montaigut-le-Blanc au barrage des Granges



INFORMATIONS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

◆ **Espèces potentiellement présentes, à rechercher sur le site :**

Nom de l'espèce	Code N 2000	Annexe II	Annexe IV	Annexe V
Coléoptères				
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	X		
Papillons				
Azuré du serpolet <i>Glaucopsyche arion</i>	1058		X	
Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i>	1074	X	X	
Damier de la Succiser <i>Euphydryas aurinia</i>	1065	X		
Amphibiens				
Grenouille verte <i>Rana kl esculenta</i>	Ah02			X
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	Ah05			X
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	1209			X
Reptiles				
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	1283		X	
Poissons				
Lamproie de planer <i>Lampetra planeri</i>	1096	X		
Chauves-souris				
Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	1305	X	X	

Surface des communautés végétales (d'après mosaïque environnement, 2006)

Code_CB	Lib_CB	_COL3
22.1	Eaux douces	0,155177
24.1	Lits des rivières	2,4155
24.12	Zone à Truites	2,21276
31.22	Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	0,620596
31.8	Fourrés	1,33766
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	2,3443
31.811	Fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus	52,3434
31.84	Landes à Genêts	2,97123
31.86	Landes à Fougères	0,102297
31.87	Clairières forestières	1,66793
31.8D	Recrûs forestiers caducifoliés	57,0369
31.8E	Taillis	71,4988
34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	4,73541
34.111	Pelouses à Orpins	2,30208
34.114	Communautés thérophytiques médio-européennes sur débris rocheux	0,777547
34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	0,302195
34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	0,617977
34.332	Pelouses médio-européennes du Xerobromion	3,54673
34.341	Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux	14,4511
34.42	Lisières mésophiles	0,357978
37.215	Prairies à Renouée bistorte	1,14443
37.217	Prairies à Jonc diffus	1,53901
38	Prairies mésophiles	5,17793
38.1	Pâturages mésophiles	221,35
38.11	Pâturages continus	4,83057
38.13	Pâturages abandonnés	12,3163
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	28,7219
38.21	Prairies de fauche atlantiques	6,26903
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes	60,4552
41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	16,5631
41.3	Frênaies	6,04865
41.39	Bois de Frênes post-culturels	37,4344
41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins	0,77993
41.5	Chênaies acidiphiles	120,073
41.57	Chênaies acidiphiles médio-européennes	0,85042
41.H	Autres bois caducifoliés	3,52546
42.5	Forêts de Pins sylvestres	0,256032
42.57	Forêts de Pins sylvestres du Massif Central	141,967
44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	1,18644
44.31	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	3,80987
44.32	Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	27,8697
53.2	Communautés à grandes Laïches	0,444827
62.2	Végétation des falaises continentales siliceuses	14,0736
62.42	Falaises continentales siliceuses nues	0,0528772
81.1	Prairies sèches améliorées	17,5606
82	Cultures	0,318808
82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	1,36279
82.11	Grandes cultures	19,6878
82.12	Cultures et maraîchage	3,65487
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	0,532802

83.1	Vergers de hautes tiges	1,49951
83.15	Vergers	2,23564
83.2	Vergers à arbustes	0,427055
83.21	Vignobles	0,356786
83.22	Vergers de basses tiges	0,463625
83.3	Plantations	3,37927
83.31	Plantations de conifères	53,3188
83.321	Plantations de Peupliers	3,50433
83.324	Plantations de Robiniers	16,7432
84	Alignements d'arbres, haies petits bois, bocage, parcs	0,0528772
84.1	Alignement d'arbres	0,159608
84.4	Bocages	26,3411
85.1	Grands parcs	53,1241
85.2	Petits parcs et square citadins	0,811305
85.3	Jardins	30,8432
86	Villes, villages et sites industriels	0,498769
86.2	Villages	70,7199
87	Terrains en friche et terrains vagues	5,60127
87.1	Terrains en friche (et terrains vagues)	4,51743
87.2	Zones rudérales	2,66753
		1258,92022

Carte des espèces végétales d'intérêt communautaires et à statut

▭ Périmètre du site

▭ Limite communale

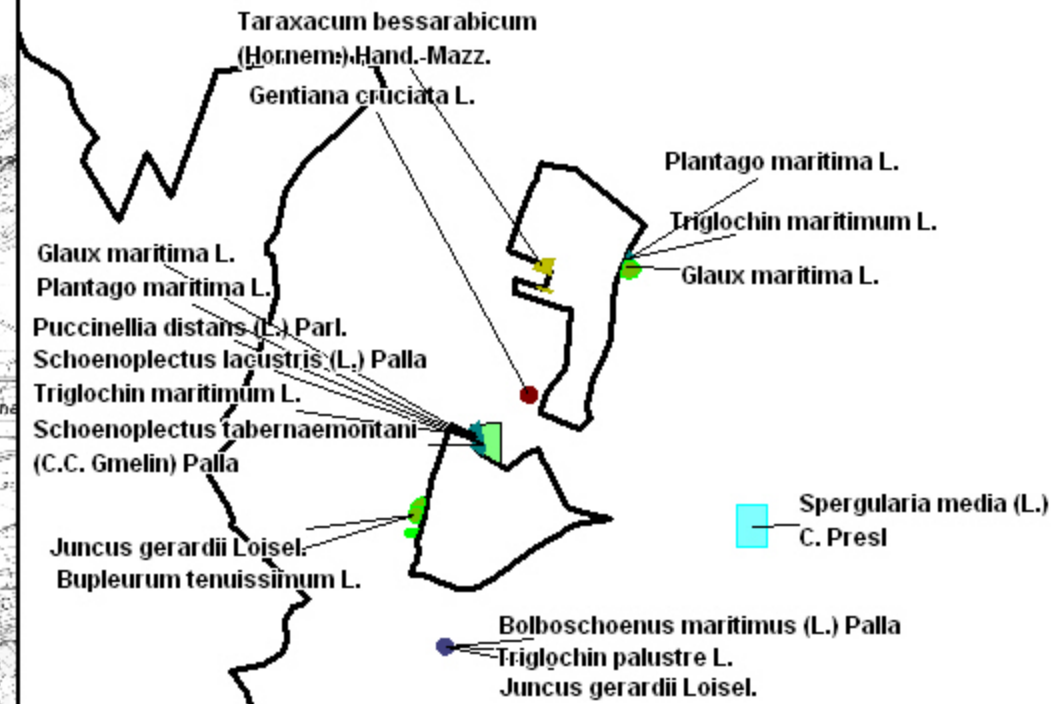


0 325 750 m

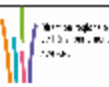
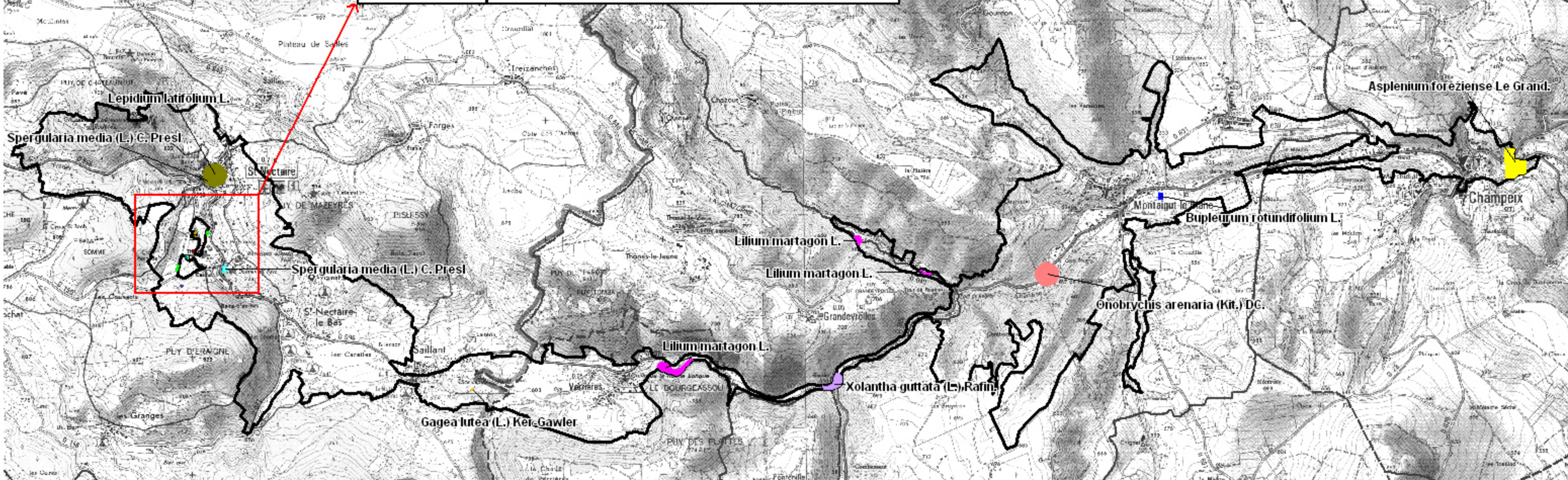
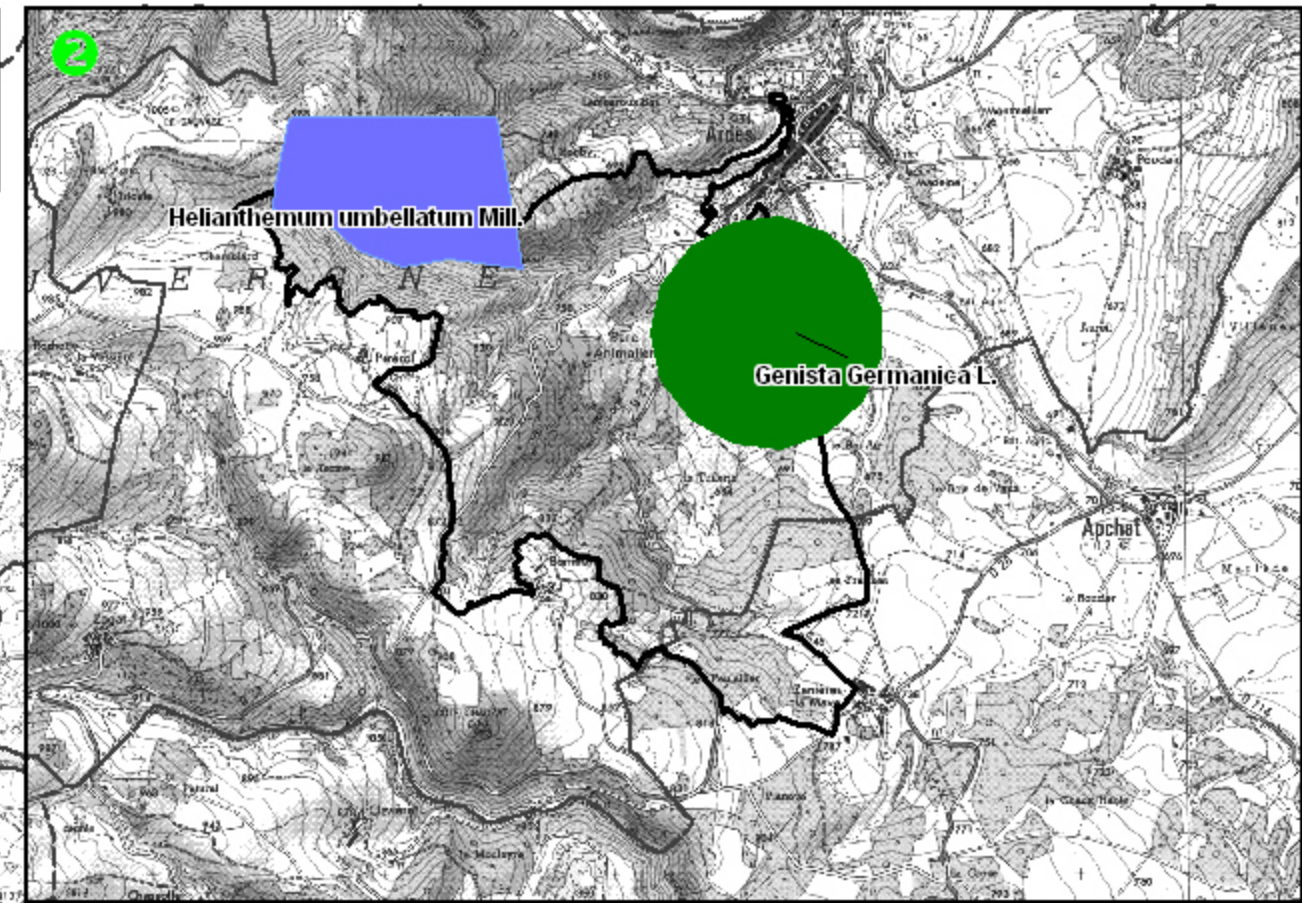
Echelle: 1/32500

Réalisation : CEPA, Juin 2008

Fond : SCAN 25 2006 ©



1 / 9 000



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
 SITE NATURA 2000 FR 830 2012
 "GITES DU PAYS DES COUZES"



CONSERVATOIRE
 DES ESPACES
 ET PAYSAGES
 D'AUVERGNE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Elaboration du Docob Gîtes du Pays des Couzes
Compte-rendu synthétique de l'atelier « Agriculture » du 23 juillet 2008
Ardes/couzes (matin) et Champeix (après-midi)

Organismes représentés :

CEPA, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et animateur de la PRA Limagne Sud, Chauve-souris Auvergne, Direction Régional de l'ENvironnement, Fédération Départementale de l'Environnement et de la Nature, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Fédération Départemental des Chasseurs du Puy-de-Dôme

Elus locaux :

Communes d'Apchat, Ardes/couzes, Champeix, Grandeyrolles, Ardes-communauté, Communauté de communes Puys et Couzes

Agriculteurs :

Olivier LEVET, Chantal CHAMBE, Philippe MAMELET, Gilles VIGNAL, Christian AUGERES, Lionel ESCURDO

Ce compte-rendu fait une synthèse des propositions et des remarques émises, il ne reprend pas l'ensemble des débats.

- Les contraintes de la procédure Natura 2000

Elles sont de deux ordres :

- Nécessité d'une étude d'impact renforcée (=étude d'incidence Natura 2000) pour les gros projets, comme par exemple l'installation d'éoliennes.
- Conditionnalité des aides publiques versées au respect de Natura 2000 (concerne les aides forestières et agricoles principalement).

- Les avantages de la procédure Natura 2000

Ils sont principalement d'ordre financier :

Exonération fiscale dans le cadre de la charte Natura 2000.

Subvention agricole dans le cadre des Mesures agri-environnementales.

Aides financières pour des actions de gestion volontariste (contrat Natura 2000).

Chacun est libre de souscrire ou non à ces dispositifs. L'élaboration de MAET n'est même pas obligatoire si les acteurs locaux du site n'en veulent pas.

- Les limites du site

La cohérence des limites du site ne semble pas claire au premier abord mais elle s'appuie sur la connaissance actuelle de la biologie des chauves-souris. L'intégration d'une grande partie de la commune d'Apchat, malgré la qualité écologique de ce secteur, ne peut donc pas se faire sans un argumentaire écologique précis. L'agrandissement à la marge du site à St-Nectaire, demandé par un exploitant agricole, peut être proposé au comité de pilotage mais il est préférable d'avoir l'accord écrit des propriétaires concernés.

- Les aspects financiers de Natura 2000

L'implication des collectivités territoriales pour aider les agriculteurs est possible si les agriculteurs le demandent et s'organisent (ex : compétence agriculture de la communauté de communes Puys et Couze). Quand elle est déjà effective (Conseil Général du Puy-de-Dôme), il est nécessaire de vérifier la compatibilité des aides (ex : le plafonnement des aides agricoles des MAET tient-t-il

compte également des aides versées par les collectivités territoriales ?)

Les aides agricoles possibles au titre des MAET sont en général autour de 150 €/ha/an avec un plafonnement à 7 600 euros/ exploitation/an. La PHAE est également soumise à un plafond complémentaire de 7 600 euros. Le plafond total potentiel est donc de 15 200 euros par exploitation.

Il existe également un plancher de contractualisation à 300 euros. Hors il s'avère que sur ce site il y a un risque qu'un agriculteur ayant 1 ou 2 hectares de prairies de fauche, ne puisse pas atteindre ce plancher. Il est donc proposé d'élargir le panel de mesure pour faciliter la contractualisation, notamment sur les espaces importants pour les chauves-souris (Pré-bois, bosquet, pré-verger).

Ce système d'aide ponctuelle (CAD, CTE, MAET) est-il durable et efficace ? La production de produits finis apportant plus de valeur économique, avec une intégration de Natura 2000 dans l'économie, avec un rapport identitaire des produits au territoire ne serait-il pas plus efficace ? Cette proposition nécessite toutefois de travailler à une échelle plus large que le site Natura 2000, comme le fait le Parc des Volcans par exemple.

- Les pratiques agricoles

Entretien mécanique des haies

Ce territoire est peu concerné car il s'agit plutôt de l'entretien des bordures de bois et beaucoup de secteur ne sont pas mécanisables. L'obligation d'utiliser du matériel qui n'éclate pas les branches (donc plutôt un lamier qu'un broyeur) est limitant car cet équipement manque localement. Un achat collectif, avec aide publique éventuelle, pourrait être recherché si besoin.

Traitements vétérinaires

Ce problème est complexe. Il paraît important de privilégier en premier lieu un travail avec les vétérinaires pour le choix des molécules les moins nocives pour les chauves-souris (quand il existe plusieurs possibilités pour le même traitement). Le retrait du « Bolus » en 2003 a diminué les problèmes. Dans un second temps, un travail de conseil avec les agriculteurs peut limiter les impacts (zones ou périodes sensibles, répartition des animaux sur les parcelles). La prise en charge par Natura 2000 de campagnes d'analyses des bouses pour mieux adapter le traitement aux problèmes doit être étudié. Il faut également informer les particuliers non agriculteurs (équins), le zoo d'Ardes/Couzes etc...

Prairie de fauche

L'augmentation du prix des engrais risque d'entraîner un enfouissement de la paille dans les zones de cultures et donc une moindre disponibilité en paille dans les zones d'élevage. Pour combler ce déficit et vu en plus le prix élevé des céréales, la conversion des prairies mécanisables en cultures risque d'augmenter.

Par rapport au seuil de 130 unités d'azote de la PHAE, un abaissement à 90 unités d'azote pourrait être proposé dans les MAET.

Une autre mesure sur l'obligation de résultats (avoir des fleurs dans sa prairie), sans contraintes de moyens, pourraient aussi être proposées.

Déprise agricole

L'absence d'utilisation des coteaux de Champeix/montaigut est surtout liée à un problème de foncier (très petites parcelles, propriétaires introuvables...). Le débroussaillage chimique n'est pas autorisé dans les MAET. La signature de MAET sur ces zones n'est donc pas envisageable à court terme, un gros travail d'animation foncière préalable étant nécessaire.

Elaboration du Docob Gîtes du Pays des Couzes
Compte-rendu synthétique de l'atelier « tourisme/activité socio-économique »
du 24 septembre 2008
Office de tourisme de St-Nectaire

Organismes représentés :

CEPA (S.Cordonnier), Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme (M.Fabisiak), Chauve-souris Auvergne (C.Lajoie, M.Bernard), DIREN (C.Baudry), Fédération Départemental des Chasseurs du Puy-de-Dôme (D.Laffitte), Fédération de pêche 63 (J.N. Martinon ; R.Bianco), ONCFS (J.Y.Janiseck), PNRVA (C.Birard)

Collectivités représentées :

Adjoint mairie de Champeix (C. Le Gal), Maire de Grandeyrolle (O.Fradet), Secrétaire de mairie de St-Nectaire (J.Gay),

Entreprise, tourisme :

Fontaines pétifiantes (E.Papon), Office de tourisme de St-Nectaire (A.M. Dotte), Pierre Laquière, Robert Martin.

Relevés de décisions

TOURISME

La maison de la Chauve-souris, en Bretagne, accueille 15 000 visiteurs/an. Il n'est pas prévu ici une valorisation à cette échelle mais il est proposé :

- la poursuite des animations natures (ex : nuit de la chauve-souris), en lien avec l'OT de St-Nectaire.
- la valorisation du patrimoine naturel en lien avec les sites touristiques existants qui utilisent déjà ce thème : pétrification de St-Nectaire, Zoo d'Ardes.

PECHE

La Loutre ne pose pas de problème pour cette activité. Une information auprès des riverains est nécessaire pour limiter l'enrochement sauvage des berges dans leur parcours urbain (information par les bulletins municipaux par exemple).

L'aménagement des seuils a été réalisé en partie mais il reste des ouvrages non aménagés alors que le délai pour la mise aux normes est dépassé. Le contrat Natura 2000 peut payer les études pour définir l'aménagement mais ne peut pas être utilisé pour faire les travaux. Il faudrait revoir les possibilités d'aménagement en tenant compte des coûts (échelle à poissons moins chère si produite en série).

La Couze a une fragilité naturelle liée au lac Chambon en amont (MES).

PRODUCTION FROMAGERE

Il y a eu jusqu'en 2003 des problèmes de pollution du ruisseau de Farges par les rejets laitiers qu'il faut essayer de réduire. La laiterie de Saillant est une installation classée contrôlée par la DSV.

URBANISME

La route suit la Couze avec un risque de pollution liée au salage hivernal qu'il faut surveiller. L'utilisation de Pouzzolane entraîne un surcoût.

Une nouvelle station d'épuration a été réalisée à Saillant qui tient compte de l'augmentation de la population. L'éclairage des monuments peut déranger les chauves-souris s'il est direct sur l'accès au gîte.

Chauve-souris Auvergne propose de cibler un site sur les caves de St-Julien pour l'aménagement spécifique d'une cave pour les chauves-souris.

CHARTRE NATURA 2000

Il est proposé d'assouplir la taille des ouvertures demandées sur les portes de caves. Celle-ci figurera en recommandation, le principal étant de maintenir un accès, même étroit.

Elaboration du Docob Gîtes du Pays des Couzes
Compte-rendu synthétique de l'atelier « Agriculture » du 22 octobre 2008
DDAF du Puy-de-dôme

Organismes représentés :

CEPA (S.Cordonnier), Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme (M.Fabisiak), DDAF (M.Moulin), DIREN (C.Baudry), Fédération Départementale de l'Environnement et de la Nature (R.Boyer), Fédération Départemental des Chasseurs du Puy-de-Dôme (B.Barthelemy), ONCFS (J.Y.Janiseck),

Agriculteurs :

Olivier AUGERES, Chantal CHAMBE, Lionel ESCURDO, Alain MAGNE.

Relevés de décisions

REMARQUES GENERALES

Les contrôles se font à l'échelle de l'îlot contractualisé et non à la parcelle.

Le document d'objectifs ne recense pas de projet d'aménagement dans la plaine agricole de Saillant.

MAET

La mesure sur l'entretien de la ripisylve et des haies est supprimée car le morcellement foncier le long de la Couze ne permettra pas sa contractualisation.

Le seuil de chargement minimum est revu à la baisse (0,25 UGB/ha/an au lieu de 0,3) pour être plus cohérent avec la PHAE2.

Pour les prairies de fauche, seule la mesure basée sur les résultats, sans contrainte de moyen, est retenue.

Les agriculteurs présents confirment que de nombreuses zones de pré-bois et de broussailles sont pâturées dans ce site Natura 2000.

Au final, trois mesures sont donc retenues :

Pacage sans engrais sur les pelouses sèches.

Maintien des fleurs dans les prairies de fauches.

Plan de gestion et travaux au cas par cas dans les pré-bois/ broussailles.

CHARTRE NATURA 2000

Les propositions relatives aux traitements antiparasitaires des animaux figurant dans la chartre Natura 2000 paraissent réalisables et sont donc retenues.

La DDAF demande que la chartre permette de planter des noyers communs.